

Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 22 novembre 2024 à Doische

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

Séance publique

1. MP Achat de gants techniques (Accord-cadre) - Conditions et mode de passation

À l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2024-058 du marché "Achat de gants techniques (Accord-cadre)" et le montant estimé qui s'élève à € 52.892,56 hors TVA ou € 64.000,00, 21 % TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable assorti de la technique de l'accord-cadre ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51 et à inscrire au budget des exercices suivants.

2. MP Achat sous-vêtements de feu (accord-cadre) - Conditions et mode de passation

À l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver le descriptif technique N° 2024-053 du marché "Achat sous-vêtements de feu (accord-cadre)", et le montant estimé qui s'élève à € 16.528,92 hors TVA ou € 20.000,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51 et à inscrire au budget des exercices suivants.

3. MP Achat de 2 licences Windows Server Datacenter 2022 et 600 licences d'accès client (CAL) utilisateur Windows - Conditions et mode de passation

À l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver le descriptif technique N° 2024-064 du marché "Achat de 2 licences Windows Server Datacenter 2022 (16 cores) pre-owned et 600 CALs utilisateur", et le montant estimé qui s'élève à € 20.661,16 hors TVA ou € 25.000,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/742-53.

4. MP Achat 15 modules GID et GPS, accessoires et installation - Conditions et mode de passation

À l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver l'achat de 15 modules GID et GPS, accessoires et installation comprise, via la centrale d'achat ASTRID 2024- N°CD MP-00-60, pour un montant estimé à € 33.884,30 hors TVA ou € 41.000,00, 21 % TVA comprise ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/742-53.

5. Recrutement major professionnel par promotion par mobilité – Profil, épreuves, jury

À l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de constituer une réserve de promotion par mobilité au grade de major professionnel; De valider la description de fonction et l'appel à candidature annexés en imposant comme condition complémentaire la détention du certificat PREV-2; D'approuver la composition du jury; De charger le Collège de lancer l'appel à candidatures dans les meilleurs délais.

6. Recrutement sapeur-pompier volontaire – Appel à candidatures pour constituer une nouvelle réserve

À l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de lancer un appel à candidatures pour constituer une réserve de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires ; D'approuver le règlement relatif au concours de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires et à la composition du jury.

7. Recrutement secouristes-ambulanciers non-pompiers volontaire – Appel à candidatures pour constituer une nouvelle réserve

À l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de lancer un appel à candidature pour la création d'une réserve de recrutement de secouristes-ambulanciers non-pompiers volontaires; D'approuver le règlement relatif au concours de recrutement de secouristes ambulanciers volontaires et à la composition du jury; De charger le Collège de lancer l'appel à candidatures dans les meilleurs délais et de pourvoir aux postes de membres du jury tel que décidé à l'article 2.

Huis clos

8. <u>Nomination effective sapeur-pompier volontaire</u>

À l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le sapeurpompier volontaire X, au 9 octobre 2024.

9. <u>Nomination effective sapeur-pompier volontaire - prolongation de stage</u>

À l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de prolonger de 6 mois le stage du sapeur-pompier volontaire X à partir du 15 juillet 2024.

10. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

À l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er novembre 2024.

11. Nomination effective secouriste-ambulancier volontaire - prolongation de stage

À l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de prolonger de 6 mois le stage du secouriste ambulancier volontaire X à partir du 1er août 2024.

12. Renouvellement de nomination - Sapeur volontaire

À l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, sapeur-pompier au poste de Ciney, au 1er février 2025.

13. Renouvellement de nomination - Sapeur volontaire

À l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, sapeur au poste de Dinant, au 1er janvier 2025.

14. Renouvellement de nomination - Sapeur volontaire

À l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, sapeur au poste de Beauraing, au 1er janvier 2025.

15. Renouvellement de nomination - Sapeur volontaire

À l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, sapeur-pompier volontaire au poste de Philippeville, au 1er janvier 2025.

16. Renouvellement de nomination - Secouriste-ambulancier volontaire

À l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, secouriste-ambulancière volontaire au poste de Gedinne, au 1er janvier 2025.

17. Renouvellement de nomination - Secouriste-ambulancier volontaire

À l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, secouriste-ambulancière volontaire au poste de Ciney, au 1er janvier 2025.

18. Renouvellement de nomination - Secouriste ambulancier volontaire

À l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, secouriste-ambulancier volontaire au poste de Rochefort, au 1er janvier 2025.

19. Sapeur-pompier volontaire - Renouvellement de nomination - Refus

À l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de ne pas renouveler la nomination du sapeur volontaire X du poste de Dinant, et d'acter sa fin de service au 31 décembre 2024.

20. <u>Sapeur-pompier volontaire - Renouvellement nomination - refus</u>

À l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de ne pas renouveler la nomination du sapeur-pompier volontaire X et d'acter sa fin de service au 31 décembre 2024.

21. Annulation engagement Secouriste-ambulancier non pompier volontaire stagiaire

À l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'annuler l'engagement de Monsieur X, candidat secouriste-ambulancier non pompier volontaire, avec effet immédiat.

22. Démission honorable – Pompier volontaire

À l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'accorder la démission honorable à Monsieur X, sapeur-pompier volontaire au poste de Gedinne, à la date du 31 octobre 2024.

La Secrétaire de zone, Sandrine DUMONT Le Président Pascal JACQUIEZ